

# MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE  
(DOMEX)



MAÎTRES D'HÔTEL



## EMPLOI



QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER** EN RÉGION ?

## LE STATUT ET LE TYPE DE CONTRAT<sup>1</sup> DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

**84 %**  
des personnes exerçant ce métier sont en emploi stable

 Maîtres d'hôtel  
 Tous métiers



**0 %**

des personnes exerçant ce métier sont non salariées (13 % tous métiers)

**11 %**

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (18 % tous métiers)

## LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

**100 %**

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie «Professions Intermédiaires»

La moitié des salariés exerçant ce métier gagnent plus de

**1 847 €**

net par mois à temps plein (1 780 € tous métiers)

 Source : Insee - RP au lieu de résidence et DADS-DSN.

 Notes :

<sup>1</sup> Les emplois stables regroupent les emplois sans limite de durée, c'est-à-dire les CDI et les titulaires de la fonction publique, ainsi que les non salariés. Les emplois à durée limitée regroupent les emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), les stagiaires rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. La catégorie non salariés concerne notamment les employeurs et les indépendants.